



Secret de l'information du client pas son avocat

Par **amelialind**, le **02/04/2011** à **03:05**

Bonjour,
Une procédure assez complexe est en cours contre moi et mon avocate refuse de me communiquer les pièces qu'elle reçoit sous prétexte que le secret professionnel le lui interdit. Cela revient, me semble-t-il, à lui faire totalement confiance sur tous les aspects de la procédure et je n'aurais pas même le droit de savoir à quelle sauce je serai mangée. Est-ce normal? Que puis-je faire? Merci

Par **corima**, le **02/04/2011** à **23:54**

Bonsoir, qu'elle ne veuille pas vous donner les documents, admettons, mais pour pouvoir vous défendre, il faut bien qu'elle vous dise de quoi l'on vous accuse et que vous puissiez mettre en place une défense contre ces accusations. Elle compte vous défendre toute seule sans que vous lui confirmiez ou infirmiez de la veracité des faits qui sont contre vous ? Insistez pour savoir de quoi il retourne car vous risquez d'avoir des surprises le jour du procès. Je ne trouve pas ça normal